

30<sup>e</sup> édition du Festival du Film de Sarlat  
Du 9 au 13 novembre 2021

**COURTS MÉTRAGES**

Fiche d'inscription pour les courts métrages à retourner dûment remplie accompagnée d'un lien de visionnage  
avant le  
**20 août 2021**

**Titre :** .....

Nationalité du film : .....

Durée du film : .....

Année de production : .....

N° de visa : .....

Le film a-t-il déjà été sélectionné à un festival national et/ou international?

Oui

Non

Si oui, le(s) quel(s)? .....

Le film a-t-il reçu un (des) prix ? .....

Le film est-il une première œuvre ? .....

**Réalisateur·trice**

Nom et prénom : .....

Tel : .....

Courriel : .....

Avez-vous déjà participé au Festival du Film de Sarlat ? Si oui, en quelle année et avec quel film?

.....

Filmographie / Biographie :

**Production**

Nom : .....

Tel: .....

Courriel : .....

Nationalité : .....

Coproduction (nom et nationalité) : .....

**Personne à contacter**

Nom : .....

Tel: .....

Courriel : .....

*Cette fiche d'inscription doit être remplie, signée et envoyée à l'adresse électronique indiquée en bas de page, accompagnée d'un lien de visionnage. L'inscription du film ne sera validée qu'à la réception de tous ces éléments.*

*La demande d'admission à la compétition implique l'acceptation du règlement ci-joint.*

*Nom .....Fonction .....*

*Date.....*

*Signature précédée de la mention *lu et approuvé**

***FICHE À ENVOYER À:***  
*celine.perraud@festivaldufilmde-sarlat.com*  
web : [www.festivaldufilmde-sarlat.com](http://www.festivaldufilmde-sarlat.com)

## **Règlement du Festival du Film de Sarlat**

### **Pré-sélection**

Le lien de visionnage accompagné de la fiche d'inscription doit nous parvenir au plus tard **le 20 août 2021 pour les courts métrages et les longs métrages**.

Le comité de sélection sous l'autorité de la déléguée générale choisit les films sélectionnés.

### **Critères importants**

L'année de production ne doit pas être antérieure à 2020.

Nous n'exigeons pas l'exclusivité mais accordons la priorité aux films ayant encore peu tourné dans la région.

Les distributeurs des films primés s'engagent à apposer la mention Festival du Film de Sarlat 2021 sur les éléments de communication au moment de la sortie nationale du film.

### **Sélections**

- **Sélection officielle** – composée de 6 à 8 longs métrages de nationalité française (fiction, animation) faisant l'objet d'un vote du public et des lycéens.

La **présence de membres de l'équipe** est requise (réalisateur·trice et comédien·ne·s) pour présenter le film et participer à une ou deux rencontres avec le public et les lycéens participant au festival.

L'ayant-droit accepte que le film fasse l'objet d'une ou deux **projections commerciales publiques** au cinéma Rex (billetterie CNC) et éventuellement d'une **projection non-commerciale** (gratuite) au Centre Culturel devant les lycéens (et leurs professeurs) participant au festival.

- **Sélection Tour du Monde** – composée d'une sélection de longs métrages (fiction, animation) du monde entier.

Certains films de la sélection Tour du Monde peuvent être accompagnés de leur équipe (réalisateur·trice et comédien·ne·s) pour rencontrer le public et les lycéens.

Le film fera l'objet d'une ou deux **projections commerciales publiques** au cinéma Rex (billetterie CNC) pour les festivaliers et les lycéens.

- **Sélection Courts Métrages** – Chaque court métrage (fiction, animation) sera projeté trois fois. Un prix sera remis par un jury professionnel.

La **présence** des réalisateurs·trices est encouragée pour présenter le film et participer à une ou deux rencontres avec le public et les lycéens participant au festival.

Le Festival 2020 ayant été annulé en raison du COVID, le comité de sélection se réserve la possibilité d'inclure dans la sélection 2021 un ou plusieurs films choisis pour la 29ème édition.

### **Données techniques et transport**

Les longs et courts métrages sont projetés en DCP.

Les frais de transport des supports DCP sont intégralement à la charge des producteurs, réalisateurs ou organismes expéditeurs pour l'aller comme pour le retour.

**Médias et Télévision**

Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extrait TV (moins de 1 minute) de leur film pour diffusion dans la presse, sur les antennes de télévision et sur internet.

**Règlement des litiges**

Le bureau de l'association du Festival est seul habilité à traiter avec les intéressés en cas de litige. La participation au Festival implique l'acceptation du présent règlement.

**Situation sanitaire**

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire actuelle.